



EN LIGNE

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

COURS EN LIGNE SUR L'ANNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS

 15 HEURES

Note d'information



Organisation
internationale
du Travail



Centre international de formation

CETTE ANNÉE SERA L'ANNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS

En 2019, l'[Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution](#) déclarant 2021 [Année internationale pour l'élimination du travail des enfants](#). Il est temps d'agir, d'inspirer, d'amplifier.

Ces dernières années, des progrès significatifs ont été réalisés dans le sens de l'élimination du travail des enfants, en grande partie grâce à un plaidoyer intense et à une mobilisation nationale appuyée par des mesures législatives et pratiques. Entre 2000 et 2016, on a ainsi enregistré à travers le monde une diminution du travail des enfants de l'ordre de 38 pour cent. Ces progrès sont toutefois inégaux et insuffisants, et 152 millions d'enfants sont toujours pris au piège du travail des enfants.

L'Année internationale est l'occasion de redynamiser les efforts pour atteindre l'objectif mondial de mettre fin au travail des enfants d'ici à 2025, qui est la cible 8.7 des Objectifs de développement durable (ODD). L'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants a été lancée par l'Alliance 8.7 le 21 janvier 2021, sous la bannière: *Agir - Inspirer - Amplifier*, et accompagnée d'un appel mondial aux promesses d'action visant à mettre un terme au travail des enfants d'ici quatre ans. L'Alliance 8.7 est le partenariat mondial officiel établi pour atteindre la cible 8.7 des ODD. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été mandatée pour faciliter l'organisation et la mise en œuvre de l'Année internationale.

La pandémie de COVID-19 a rendu le défi de l'élimination du travail des enfants d'ici à 2025 encore plus difficile. Des millions d'enfants supplémentaires risquent d'être poussés dans le travail des enfants en raison de la crise sanitaire et économique. Cela pourrait conduire à la première augmentation du travail des enfants après 20 ans de progrès selon le rapport conjoint de l'OIT et de l'UNICEF intitulé *COVID-19 et travail des enfants: une crise, une occasion d'agir*.

LE COURS

Le but de ce cours d'apprentissage en ligne est d'améliorer la compréhension des participants quant à l'éradication durable du travail des enfants. Le cours aidera également les principaux acteurs mondiaux et nationaux à déterminer les actions à entreprendre à l'occasion de l'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants et au-delà, ouvrant ainsi la voie à un monde où aucun enfant ne sera soumis au travail des enfants ou à l'exploitation.

À la fin de l'activité, les participants:

- auront renforcé leur compréhension du travail des enfants et des moyens de l'éradiquer
- auront acquis des connaissances sur les meilleures façons de relever les défis liés à la pandémie de COVID-19 afin de soutenir l'éradication du travail des enfants
- se seront familiarisés avec les réponses politiques clés, les plateformes du partenariat mondial et avec les autres modèles d'intervention qui se sont révélés efficaces pour éliminer le travail des enfants
- auront compris la manière dont les organisations, les gouvernements et d'autres acteurs peuvent accélérer les résultats et être plus efficaces pour réduire le travail des enfants grâce à des partenariats, en particulier dans le contexte sanitaire actuel
- auront identifié un réseau d'acteurs avec lesquels ils peuvent s'engager davantage en ce qui concerne les défis auxquels ils sont confrontés et les actions potentielles qu'eux-mêmes et d'autres peuvent mener pendant l'Année internationale, dans l'optique de la cinquième Conférence mondiale sur le travail des enfants prévue en 2022, et au-delà.

QUELS SONT LES SUJETS TRAITÉS PAR CE COURS?

Voici quelques-uns des sujets qui seront couverts par ce cours d'apprentissage en ligne (liste provisoire):

- **Module 1:** Qu'est-ce que le travail des enfants? Comment est-il défini dans les conventions internationales, la législation nationale et dans la pratique? Dernières estimations mondiales sur le travail des enfants, les secteurs et régions ciblés et l'impact de la pandémie de COVID-19
- **Module 2:** Comment lutter contre le travail des enfants? Ce que l'expérience nous a appris, et exemples de modèles d'intervention pour lutter contre le travail des enfants: surveillance du travail des enfants, plans d'action nationaux, approches sectorielles et régionales, y compris les zones libres de tout travail des enfants, dialogue social tripartite. Une attention particulière sera accordée aux contextes où le travail des enfants est particulièrement répandu: agriculture, travail domestique, industries extractives, économie informelle.
- **Module 3:** Que pouvez-vous faire/que peut faire votre organisation au sujet du travail des enfants, seuls ou en coopération ou en partenariat avec d'autres, afin de renforcer l'impact de vos actions et d'accélérer les résultats? Alliance 8.7, Plateforme sur le travail des enfants, Partenariat international de coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture.
- **Module 4:** Partage d'idées entre pairs pour aller de l'avant après ce cours d'apprentissage en ligne, y compris dans le cadre de l'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants.

À QUI S'ADRESSE CE COURS?

Ce nouveau cours d'apprentissage en ligne est destiné au personnel des institutions spécialisées du système des Nations Unies, des agences de développement bilatérales et multilatérales (en particulier celles qui appliquent des garanties environnementales et sociales dans leur travail) ainsi qu'aux représentants des organisations internationales et régionales, du secteur privé, des organisations de la société civile et des mandants de l'OIT. Les représentants des pays pionniers de l'Alliance 8.7 ou des États membres de l'OIT désireux de devenir un pays pionnier sont particulièrement bienvenus.

POURQUOI DEVRAIS-JE M'INSCRIRE?

- Engagement direct avec des experts mondiaux possédant des décennies d'expérience internationale du travail des enfants
- Possibilités d'interagir en ligne et d'entrer en réseau avec d'autres acteurs pour partager l'apprentissage et les pratiques d'excellence sur la lutte contre le travail des enfants
- Accès aux ressources en ligne et aux bonnes pratiques sur le travail des enfants.

COMMENT LE COURS SERA-T-IL DISPENSÉ?

Le cours se compose d'un certain nombre de modules en ligne qui seront proposés via l'e-Campus du Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT), pour un total estimé de quinze (15) heures d'apprentissage.

Le cours est divisé en différentes phases:

- **Temps d'apprentissage en ligne autoguidé flexible:** l'apprentissage se déroule sur la plateforme dédiée du CIF-OIT. Apprentissage flexible (asynchrone) sur l'e-Campus, composé de séminaires obligatoires, de vidéos, de modules à rythme autogéré et d'une évaluation hebdomadaire des connaissances
- **Apprentissage en temps réel:** sessions interactives en direct et présentations vidéo engageantes par des experts du travail des enfants, combinées avec des exercices de groupe individuels et collaboratifs, une évaluation entre pairs et des forums techniques en ligne sur l'e-Campus
- **Tâche finale:** travail individuel tenant compte du contexte individuel de chaque participant. Les participants qui réussissent toutes les évaluations de connaissances et remettent la tâche finale recevront un certificat de participation.

DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT (COURS RÉGULIERS)

Si un participant accepté ne souhaite plus ou est dans l'incapacité de participer à l'activité, il peut s'inscrire directement à un autre cours ou se faire remplacer par un autre participant. Il doit toutefois en aviser le Centre par écrit au moins 14 jours avant la date de début de l'activité. L'annulation de la participation à un cours régulier entraînera les pénalités suivantes:

- 14 jours ou plus avant la date de début du cours: pas de pénalité, remboursement à 100% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- de 8 à 13 jours avant la date de début du cours: pénalité de 50%, remboursement de 50% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- 7 jours ou moins avant la date de début du cours: pénalité de 100% du montant payé.

INFOS

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER

Centre international de formation de l'OIT

Normes internationales du travail, droits au travail
et égalité des genres (ILSGEN)
Viale Maestri del Lavoro, 10
10127 Turin, Italie

ilsgen@itcilo.org
www.itcilo.org

CODE DE L'ACTIVITE: A9713914